Pôle animation jeunesse, sports et vie associative

Metz, le 28 octobre 2010

Service animation jeunesse
éducation populaire et vie étudiante
SR

21

R A P P O R T

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS

Il est proposé d'attribuer aux associations, les subventions suivantes pour un montant total de 44 307 €.

1) AIDE AU DEMARRAGE DE LA SAISON :

Dans le cadre du démarrage de sa saison 2010/2011, la Maison de la Culture et des Loisirs de Metz sollicite une avance à valoir sur la subvention qui lui sera allouée au titre de la mise en place de son projet éducatif sur le secteur des Iles. Il est proposé d'accorder une aide au démarrage pour la saison 2010/2011 à hauteur de 30 000 €.

2) PARTICIPATION À L'ACHAT DE MATÉRIEL :

Le Centre d'Activités de Plantières, le Comité de Gestion du Centre Saint Denis de la Réunion et le Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny sollicitent respectivement 650 €, 775 € et 2 515 € pour remplacer du matériel nécessaire à la mise en place de leurs activités.

A l'exception du Comité de Gestion du Centre Saint Denis de la Réunion, qui au regard de ses missions n'a pu obtenir l'accord d'autres financeurs, ces projets sont cofinancés par la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général et dans ce cadre, il est proposé d'accorder pour chacun d'entre eux, une prise en charge de 20 % du coût total de l'investissement.

3) FINANCEMENT D'UNE MANIFESTATION :

Le 12 décembre 2010, la Confrérie de la Quiche Prépontoise et de la Mirabelle de Metz souhaite organiser à Metz, au Centre Saint Denis de la Réunion, un congrès réunissant l'ensemble des confréries du Grand-Est. À cette occasion, la Ville de Metz à travers ses spécificités culinaires locales sera mise en avant et des dégustations de produits du terroir seront proposées aux différents participants. L'association sollicite à ce titre 500 € auprès du Conseil Régional par le biais du Chèque Initiative Lorraine. Il est proposé d'accorder une aide financière de 500 € (coût total du projet : 6 450 €).

4) <u>FINANCEMENTS POUR L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS :</u>
(nouvelle dénomination des CLSH)

Dans le cadre de sa politique en matière de Jeunesse, la Ville de Metz a décidé d'attribuer pour la saison 2009/2010, une participation financière de 1,50 € par jour, sans condition de revenu, pour chaque enfant messin participant à un séjour ou un accueil collectif de mineurs au cours des vacances scolaires. Cette participation est directement déduite aux familles par l'association organisatrice.

Une enveloppe estimative a été attribuée à certaines associations en début d'année dans le cadre du conventionnement, somme qui donne lieu à une régularisation si un nombre plus important d'enfants est accueilli ; les associations non conventionnées sont quant à elles subventionnées en une seule fois.

A ce titre, il est proposé d'accorder une subvention complémentaire à la Fédération Départementale de Moselle Familles de France qui a réalisé 5 416 jours d'accueil d'enfants messins. Compte tenu du premier versement accordé par délibération du Conseil Municipal en date du 29 avril 2010, soit 3 000 €, le solde restant à verser s'élève à 5 124 €.

Le Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny a déjà obtenu quant à lui, une aide de 10 500 €, pour la mise en place d'accueils collectifs de mineurs en 2010. Au regard du nombre définitif de participants messins (8 007 jours d'accueil) l'association sollicite un complément de financement à hauteur de 1 510 €.

L'Association Franco-Asiatique de Metz et l'Association pour la Jeunesse l'Enfance et la Famille sollicitent une participation respective de 1 010 € et 300 € pour les enfants messins ayant participés aux centres aérés 2010.

Enfin, l'Oeuvre Privée de Centres de Vacances (OPCV) sollicite une participation de 1 923 € pour les enfants messins ayant participé à un séjour de vacances à Bretignolles sur Mer au cours de l'été 2010 (1 282 jours de participation).

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

M O T I O N

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes pour un montant 44 307 €.

1) AIDE AU DEMARRAGE DE LA SAISON :

- Maison de la Culture et des Loisirs de Metz	30 000 €

2) PARTICIPATION À L'ACHAT DE MATÉRIEL :

- Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	650 €
- Comité de Gestion du Centre Saint Denis de la Réunion	775 €
- Comité de Gestion des entres Sociaux de Metz-Borny	2 515 €

3) FINANCEMENT D'UNE MANIFESTATION :

- Confrérie de la Quiche Prépontoise et de la Mirabelle de Metz	500 €

4) FINANCEMENT POUR L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (CLSH) :

- Fédération Départementale de Moselle Familles de France	5 124 €
-Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny	1 510 €
- Association Franco-Asiatique de Metz	1 010 €
-Association pour la Jeunesse l'Enfance et la Famille	300 €
-Œuvre Privée de Centres de Vacances (OPCV)	1 923 €

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI